



## Réponse du Conseil communal

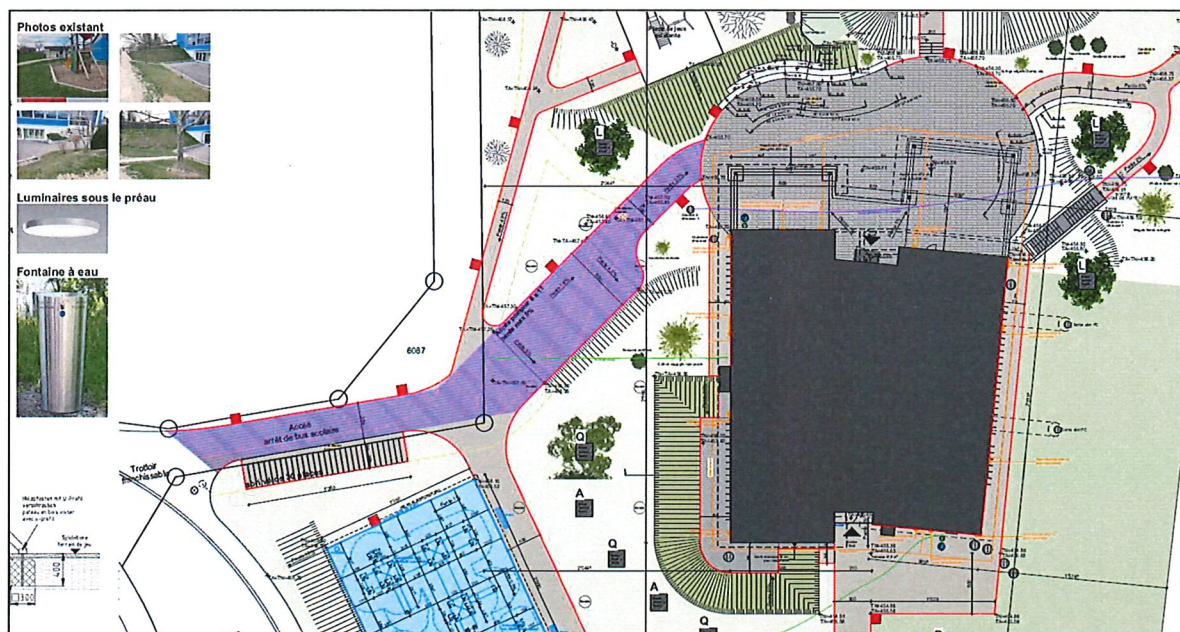
Séparation entre Vers le Ru et l'Ecol'Air à Dompierre			
<b>Déposée par</b> Mme Magaly Barbey, Le Centre	<b>Date de dépôt</b> 11 décembre 2023	<b>Réponse du Conseil communal</b> 18 mars 2023	<b>Dicastère</b> Construction et projets communaux, M. Sébastien Formica

Madame la Conseillère générale,

Le Conseil communal a examiné votre demande de la pose d'une barrière pour la sécurisation du passage entre le site scolaire Ecol'Air et la route Vers le Rue formulée dans votre question adressée à l'Exécutif communal en date du 11 décembre 2023.

La pose de barrières à la hauteur de l'abri à vélos :

Dans l'octroi du permis de construire, l'accès (en violet) sur le plan ci-dessous a été déterminé pour la défense incendie (accès camion de pompiers).

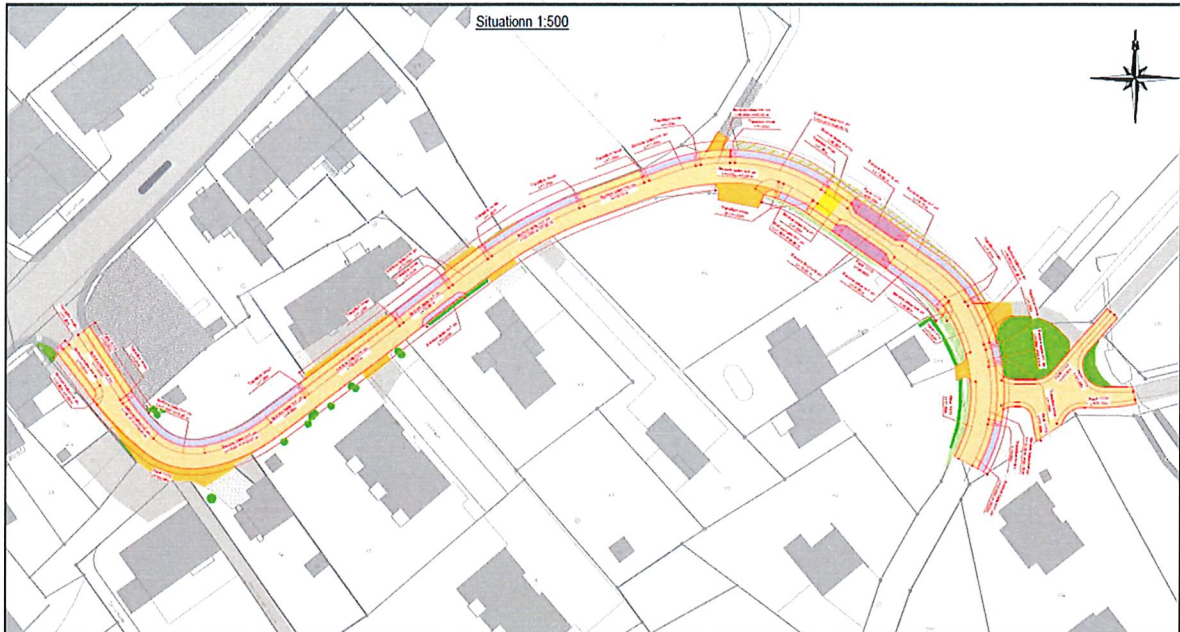


Dès lors, la pose de barrière ou de tout autres éléments interfèrent l'accès au service du feu est impossible. Cependant pour donner suite au projet d'aménagement décrits ci-dessous la situation pourra être analysé lors de la réalisation afin de créer un marquage afin de délimiter l'accès au cheminement scolaire.

Comme le démontre le plan ci-dessous, le projet d'aménagement de la route Vers le Ru, actuellement en cours de traitement auprès des aux services de l'Etat pour l'obtention de

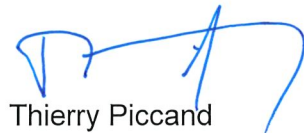
l'autorisation de construire, prévoit les aménagements suivants afin de sécuriser au mieux le trajet des écoliers :

- 1 trottoir tout le long de la route côté Sud ;
- 1 passage pour piétons ;
- 1 trottoir côté Nord-Ouest pour accéder au passage pour piétons depuis les articles 10355, 10354, 6046, 6047 et 6549.



Au nom du Conseil communal

L'Administrateur

  
Thierry Piccand



Le syndic

  
Albert Pauchard